

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BTK Leasing

«Ex –AIL-»

Siège Social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se **tiendra le 16 avril 2024 à 10 heures du matin** au siège de la société 11 Rue Hédi Nourira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice 2023.
- 2.** Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.
- 3.** Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2023.
- 4.** Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
- 5.** Quitus aux administrateurs
- 6.** Nomination d'administrateurs
- 7.** Nomination des commissaires aux comptes
- 8.** Fixation des jetons de présence
- 9.** Affectation des résultats de l'exercice 2023
- 10.** Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires
- 11.** Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BTK LEASING

«~~Ex –AIL-~~»

Siège social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2024.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023, approuve le rapport d'activité du conseil d'administration de l'exercice 2023 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tel que présentés.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à des présents

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents...

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- Mme Salma ELLOUMI REKIK
- Mme Myriam ELLOUMI
- Mme Sonia REKIK
- M. Khelil LAJIMI
- M. Fadhel BEN OTHMAN
- M. Zyad ELLOUMI
- M. Mohamed Nouredine YAICHE
- Mme Samira BELKADHI
- La BTK, représentée par Mme Rim LAKHOUA
- M Imed DEROUCHE.

Comme administrateurs de la société pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les cabinets suivants :

- Cabinet Mourad GUELLATY & Associés
- Cabinet Wajdi GUERFALA

Comme commissaires aux comptes de la société pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée àdes présents

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2023 pour un montant total brut de 177 mille dinars et délègue au Conseil d'administration le pouvoir de les répartir.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour :

- 1) Affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2023 d'un montant de 5.290.080 DT comme suit (en dinars) :

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire 2023	5 290 080
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	2 005 494
Sous total (1)	7 295 574
(-) Déduction de la réserve légale (5% de résultat net majoré des résultat reportés)	-364 779
Bénéfice disponible (2)	6 930 795
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement exonéré	-5 000 000
Bénéfice disponible (3)	1 780 795
Report 2023	1 780 795

- 2) Confier le montant du réinvestissement de 5.000.000 DT aux deux sociétés de capital-risque suivantes, selon la répartition suivante :

4.000.000 DT à la société SOFIA capital Risk

1.000.000 DT à la société BTK capital

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission des emprunts obligataires, fixer leurs montants et leurs calendriers et effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents.